

Cadre de gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels agrés du Québec

Cadre de gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec			No. Résolution : No. 1403
Adoption par le Conseil d'administration	2024/10/24	Entrée en vigueur	2024/10/24
Date de révision			
Responsable de la mise à jour de la politique	Comité sur la gouvernance		
Politiques liées	<p>Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration incluant le <i>Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel</i> (D. 1168 2018, 2018 08-29)</p> <p>Politique relative à la gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec</p> <p>Politique sur la gouvernance des comités statutaires, des comités du Conseil et des comités liés à l'exercice de la profession</p> <p>Politique de gouvernance des instances consultatives et opérationnelles</p> <p>Code d'éthique et de déontologie des membres des comités et des instances consultatives et opérationnelles de l'Ordre</p> <p>Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration</p> <p>Ligne directrice sur l'évaluation de la gouvernance de l'Ordre</p> <p>Ligne directrice sur la cooptation</p>		
Autres documents associés	<p>Matrice de compétences et expériences professionnelles des administrateurs</p> <p>Profil de compétence du président du Conseil</p>		

Table des matières

Contexte.....	4
Champs d'application	4
Structure de gouvernance de l'Ordre des CPA du Québec.....	5
Considérations pour la mise en oeuvre	5
Principes généraux.....	6
Transparence	6
Ouverture	6
Efficacité et efficience.....	6
Courage.....	6
Pérennité et durabilité.....	6
Rôles et responsabilités	6
Dispositions finales.....	6
Révision.....	6
Date d'entrée en vigueur	6

Cadre de gouvernance de l'Ordre

Contexte

Le Conseil d'administration (le Conseil) de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a exprimé sa volonté de doter l'Ordre de règles de gouvernance ainsi que de principes généraux qui respectent ses obligations légales et reflètent les meilleures pratiques et tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables à l'Ordre, soit les ordres professionnels d'envergure ainsi que certains organismes gouvernementaux et parapublics.

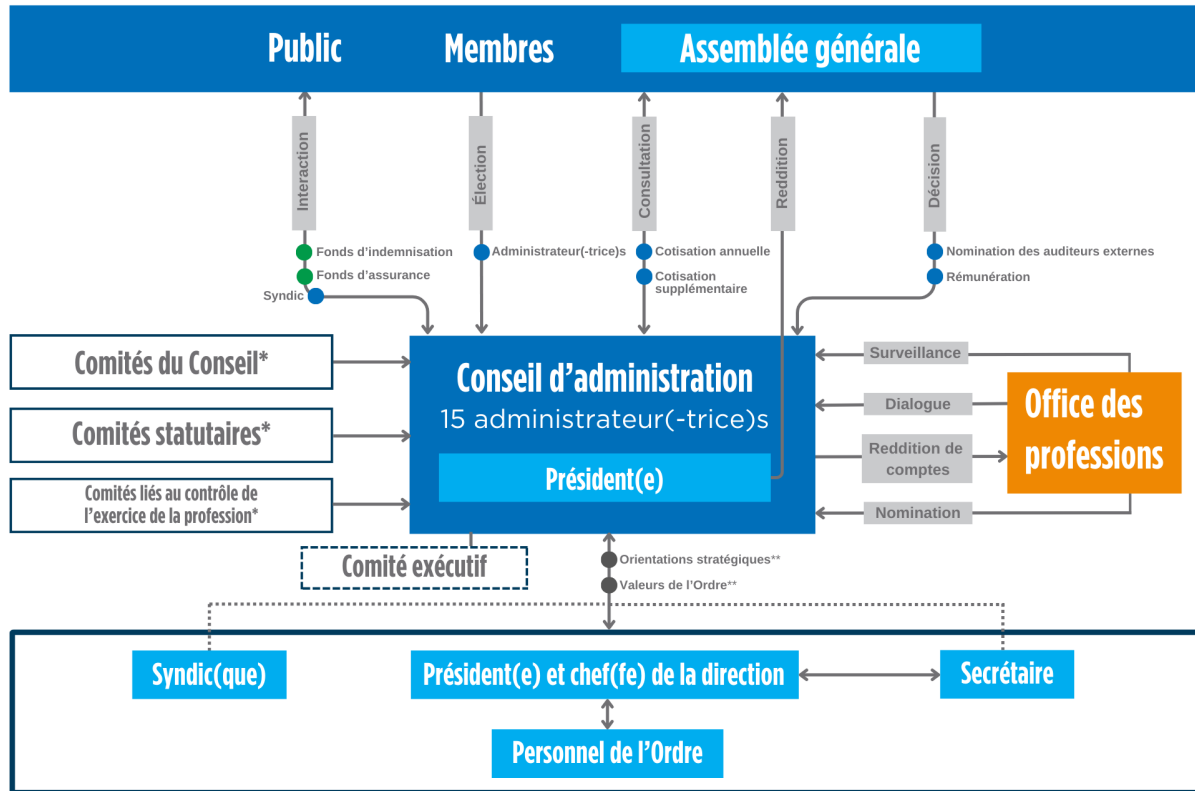
C'est ainsi que l'Ordre s'est doté d'un ensemble de règles (le Cadre) qui encadrent sa gouvernance, lui permettant notamment d'assurer sa mission de protection du public.

Champs d'application

Le Cadre s'applique aux membres du Conseil, au personnel, aux membres des comités ainsi que des instances consultatives et opérationnelles de l'Ordre.

Structure de gouvernance de l'Ordre des CPA du Québec¹

Mission de l'Ordre : assurer la protection du public

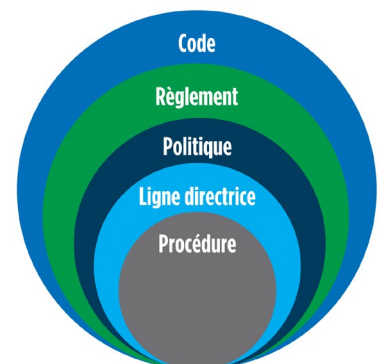


* Une liste exhaustive des comités est disponible sur le [site Web](#) de l'Ordre.

** Prenez connaissance des [orientations stratégiques](#) et des [valeurs](#) de l'Ordre sur le site Web.

Considérations pour la mise en oeuvre²

En plus du *Code des professions* et des règlements, les politiques, les lignes directrices et les procédures de l'Ordre constituent le langage commun des membres du Conseil, du personnel, des membres des comités et des instances et à plusieurs égards, des membres de l'Ordre. En outre, ce Cadre guide l'Ordre dans ses décisions sur différents aspects importants de sa gouvernance, de sa gestion et de la pratique professionnelle de ses membres.



¹ Tableau adapté de Larochelle et Gadbois, 2018 – Office des professions du Québec

² Extrait des lignes directrices en matière de gouvernance de l'Office des professions du Québec (2019, p. 53)

Principes généraux

La saine gouvernance de l'Ordre repose sur les principes généraux suivants :

Transparence

La capacité et la volonté d'informer les parties prenantes sur son fonctionnement, ses activités et ses pratiques par la diffusion et la publication de toute information pertinente visant la protection du public.

Ouverture

L'aptitude à considérer des idées nouvelles et des opinions différentes en vue d'améliorer ses pratiques.

Efficacité et efficience

L'accomplissement des bonnes tâches, le souci de la performance, la saine santé financière et l'optimisation des ressources.

Courage

La capacité de poser les bonnes questions et les bonnes actions en temps opportun selon les valeurs de l'Ordre.

Pérennité et durabilité

Une approche stratégique axée sur une vision de développement durable et à long terme.

Rôles et responsabilités

Les différentes parties prenantes assument leurs rôles de révision, d'approbation, de recommandation et toutes autres responsabilités comme décrits dans :

- [Code des professions](#)
- [Politique relative à la gouvernance de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec](#)
- [La Politique sur la gouvernance des comités statutaire, des comités du Conseil et des comités liés à l'exercice de la profession](#)
- [La Politique de gouvernance des instances consultatives et opérationnelles](#)

Dispositions finales

Révision

Le Cadre doit être révisé au moins tous les cinq ans ou au besoin. Il doit être conforme au cadre de gouvernance édicté par le *Code des professions* et demeurer synchronisé avec celui-ci.

Date d'entrée en vigueur

Le Cadre entre en vigueur à sa date d'approbation par le Conseil.